ConstruForce Canada

Mise à jour du rapport sur l'immigration

MARS 2024



REMERCIEMENTS

ConstruForce Canada souhaite remercier les membres du comité directeur, qui représentent diverses organisations du secteur de la construction et qui fournissent leur contribution et leur avis dans le cadre de ce rapport et de ses principes directeurs :

- Association canadienne de la construction
- Canadian Home Builders' Association
- Mechanical Contractors Association of Canada
- Merit Canada
- Syndicats des métiers de la construction du Canada

Nous avons reçu l'aide des organisations ci-dessous pour l'ébauche du présent rapport :

- Prism Economics
- Talent Without Borders

RÉSUMÉ

L'immigration et le secteur de la construction au Canada ont toujours eu une relation symbiotique. Les immigrants jouent un rôle essentiel dans le façonnement et le maintien du secteur. La diversité des compétences et des talents des immigrants a permis au secteur de répondre efficacement à la demande croissante de services de construction dans tout le pays; les immigrants ont participé à la construction d'habitations, d'écoles et d'autres actifs nécessaires pour faciliter leur intégration dans la société canadienne. Toutefois, au cours des 30 dernières années, les changements apportés à la politique de sélection des immigrants ont réduit l'accès à la vaste réserve de talents internationaux qui possèdent les compétences dont le secteur a besoin.

Le secteur de la construction doit continuer à avoir accès à un nombre suffisant de nouveaux arrivants qui possèdent les compétences requises pour maintenir un contexte de bonne concurrence et, pour ce faire, des impératifs en matière de politique publique sont essentiels. Ce besoin est d'autant plus vrai aujourd'hui étant donné que le secteur doit répondre à la crise du logement au Canada, notamment en construisant les infrastructures publiques de base requises pour greffer ces nouvelles habitations aux communautés existantes, en modernisant et étendant l'infrastructure commerciale du pays et en soutenant l'électrification de l'économie qui se met en place.

L'évolution de la structure d'âge de la population canadienne pose déjà des problèmes au chapitre de la population active. Ces problèmes s'intensifieront au cours de la prochaine décennie compte tenu du départ à la retraite des travailleurs de la génération du baby-boom. Comme il y a plus de retraités que de jeunes travailleurs qui entrent sur le marché du travail, la compétition pour attirer et conserver les jeunes talents s'intensifie. Bien que le recrutement local soit primordial, il risque de ne pas suffire à répondre à la demande croissante pour de jeunes travailleurs. Le système d'immigration du Canada doit contribuer à combler ce manque afin de maintenir une population en âge de travailler robuste.

Le profil démographique du Canada est différent de celui des autres pays de l'OCDE. La plupart des pays de l'OCDE comptent plus de personnes âgées que de jeunes, mais des exceptions, comme le Luxembourg, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ont tiré parti de l'immigration pour contrer le vieillissement de la population.

Et comme les pays du G-7 et de l'OCDE redoublent d'efforts pour attirer les immigrants, la rivalité pour attirer les nouveaux arrivants qualifiés s'intensifie. Cette tendance risque d'aggraver les difficultés de recrutement au niveau national et d'entraîner la fuite de jeunes travailleurs nés au Canada cherchant à saisir de plus belles occasions à l'étranger. Pour que le Canada demeure une destination attrayante, il est essentiel d'assurer une intégration harmonieuse des immigrants qualifiés.

La politique d'immigration actuelle favorise les personnes ayant fait des études universitaires, ce qui peut désavantager les secteurs qui ont absolument besoin de travailleurs de métiers spécialisés. La représentation limitée des personnes titulaires d'un diplôme d'études professionnelles inquiète les secteurs qui requièrent ces compétences.

Puisque la compétition pour attirer les jeunes travailleurs s'intensifie, ces secteurs pourraient être confrontés à des problèmes de recrutement.

Même avant le début de la pandémie de COVID-19, le secteur de la construction était confronté à des pénuries de travailleurs qualifiés. Un changement dans les préférences des jeunes Canadiens en ce qui a trait au travail en est en partie responsable, tout comme l'augmentation de la demande globale de services de construction. Néanmoins, ces pénuries ont été exacerbées par les politiques d'immigration qui donnent de plus en plus la priorité aux personnes ayant une formation universitaire et de solides compétences linguistiques. Cela limite la capacité des secteurs tels que le secteur de la construction à compléter leur effectif composé de travailleurs d'ici avec de nouveaux arrivants titulaires de certificats d'apprenti ou d'autres certifications. La forte baisse des admissions de personnes appartenant à cette dernière catégorie a freiné la capacité du secteur à tirer parti du système d'immigration pour grossir sa population active.

Pour résoudre ce problème, le secteur de la construction recommande d'adopter les principes suivants à la réforme de l'immigration :

1. **Élimination de la partialité liée au niveau de scolarité :** Cesser de favoriser les personnes très scolarisées pour l'immigration en élargissant le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) et en attribuant des points supplémentaires aux candidats qualifiés dans ce programme en fonction des besoins du marché du travail.

2. **Harmonisation de la planification à l'échelle du pays et à l'échelle des provinces et des territoires :** Améliorer la transparence dans la planification de l'immigration en précisant les allocations, les cibles et les objectifs sectoriels des provinces et des territoires.

3. **Participation du secteur :** Consulter davantage les secteurs d'activité du pays au moment de définir les objectifs d'immigration et harmoniser les politiques de sélection avec les besoins du marché du travail. Donner la priorité aux immigrants approuvés par les employeurs.

4. **Soutien des évaluations fondées sur les compétences :** Encourager les provinces et les territoires à adopter des évaluations des compétences en fonction des qualifications pour les titres de compétences étrangers afin d'associer les bonnes personnes aux occasions d'emploi appropriées et d'améliorer la productivité globale.

L'adoption de ces principes et de ces réformes peut aider le Canada à mettre en place un système d'immigration plus réactif et qui répond aux besoins du secteur de la construction, en particulier en ce qui concerne les pénuries de main-d'œuvre qualifiée.

INTRODUCTION

Au cours des deux dernières décennies, le secteur de la construction a connu des épisodes de pénurie importante de travailleurs qualifiés. Entraînées par des investissements massifs dans les régions, les pénuries de main-d'œuvre sont apparues pour la première fois dans l'Ouest canadien au début des années 2000. Elles sont devenues plus fréquentes au fil du temps et touchent aujourd'hui le secteur de presque toutes les provinces et tous les territoires.

Les pénuries de main-d'œuvre ne sont pas propres au secteur de la construction, mais elles ont été exacerbées dans une certaine mesure par les changements apportés à la politique d'immigration. Comme les critères de sélection des immigrants reçus privilégient de plus en plus les personnes ayant fait des études supérieures et maîtrisant totalement l'une des deux langues officielles du Canada, les gens ayant suivi un enseignement ou une formation technique, mais dont les aptitudes linguistiques sont plus modestes, ont du mal à remplir les exigences requises pour obtenir le statut d'immigrant permanent.

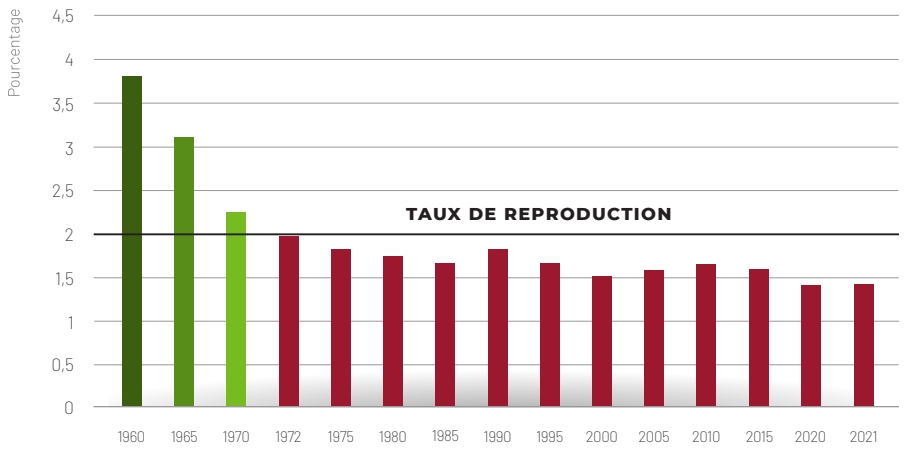
Conscient des difficultés auxquelles le secteur de la construction et d'autres secteurs d'activité étaient confrontés pour recruter des travailleurs qualifiés, le gouvernement fédéral a introduit en 2013 le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) en tant qu'élément du système Entrée express. Le système Entrée express utilise un barème de points pour gérer l'admission des immigrants économiques, y compris des travailleurs qualifiés, dans l'un des trois programmes fédéraux d'immigration dite économique. Malgré l'introduction de ce nouveau programme, le secteur de la construction continue d'éprouver des difficultés à recruter les travailleurs qualifiés dont il a besoin pour répondre à la demande croissante.

Les difficultés en matière de population active ne sont toutefois pas propres au Canada. La plupart des pays du G-7 et de l'OCDE sont de plus en plus confrontés à des changements dans la structure d'âge de leur population, ce qui signifie qu'il y aura moins de jeunes travailleurs disponibles pour remplacer ceux qui partent à la retraite. La concurrence pour attirer les talents qualifiés de partout dans le monde, ces talents qui pourraient aider à combler les manques dans la population active du pays, devrait s'intensifier au cours de la prochaine décennie. Non seulement cette concurrence nuira à la capacité du Canada à attirer des talents, mais elle pourrait également faire pression sur nos talents canadiens dans la mesure où d'autres pays investissent beaucoup plus que le Canada dans l'immigration.

TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES AU CANADA

De 1877 à 1917, la population du Canada a connu une croissance moyenne de 24 % par décennie. Cette augmentation est attribuable à la fois au taux d'accroissement naturel de la population et à l'immigration. Au cours de cette période, la population a doublé, passant

FIGURE 1 : TAUX DE FÉCONDITÉ AU CANADA, DE 1961 À 2021



Source : La Banque mondiale. (12 décembre 2023), taux de fécondité, total (nombre de naissances par femme) – Canada

de 4 à 8 millions d'habitants. La croissance s'est poursuivie, en particulier après la Seconde Guerre mondiale. Au moment de son centenaire, le Canada comptait 20 millions d'habitants.

Cette croissance remarquable est due à deux facteurs : le baby-boom de l'après-guerre et l'augmentation des taux d'immigration. Combinées, ces tendances ont contribué à porter le taux de fécondité[1] du Canada à 3,8 en 1960. Toutefois, ce niveau ne s'est pas maintenu. Comme le montre la figure 1, le taux est tombé à 2 % en 1972, juste en dessous du seuil de remplacement de 2,1. Il n'a jamais été aussi élevé depuis. En 2021, le taux de fécondité du Canada n'était que de 1,4.

La baisse des taux de fécondité a eu des conséquences démographiques importantes. En 1972, 47 % de la population canadienne avait moins de 25 ans. Les Canadiens de la génération du baby-boom étaient âgés de 7 à 27 ans. Le taux de participation était de 60 % et les femmes représentaient 38 % de la population active totale.

En 1991, les derniers Canadiens de la génération du baby-boom sont entrés dans le groupe d'âge actif des 25 à 64 ans. La population âgée de moins de 25 ans est tombée à 35 %, tandis que la population en âge de travailler est passée à 54 %. Le taux de participation est passé à 64 %, et la proportion des femmes dans la population active est passée à 45 %.

[1] Le taux de fécondité est une mesure démographique indiquant le nombre moyen d'enfants qu'une femme devrait avoir au cours de sa vie reproductive.

En 2006, les premiers baby-boomers ont commencé à prendre leur retraite. La proportion des Canadiens âgés de moins de 25 ans a encore diminué pour atteindre 31 %, tandis que le groupe principal en âge de travailler a augmenté pour atteindre 56 %. Le taux de participation a atteint 65 %, les femmes représentant désormais 47 % de la population active.

En 2021, les personnes de moins de 25 ans représentaient 28 % de la population canadienne, tandis que le principal groupe d'âge actif passait à 54 % (environ 20 % des personnes étant âgées de 50 à 64 ans). Parallèlement, la proportion des personnes âgées de plus de 65 ans a augmenté pour atteindre 19 %.

L'incidence de ces changements démographiques dans les années à venir sera significative. En d'autres termes, il y aura plus de personnes qui prendront leur retraite au cours des 15 prochaines années qu'il n'y aura de jeunes pour les remplacer sur le marché du travail. La figure 2 illustre ces tendances.

Lorsque le taux de fécondité du Canada est passé sous la barre des 2 % en 1972, l'immigration est devenue le principal catalyseur de la croissance démographique. Selon les données du recensement de 2021, 8,4 millions d'immigrants reçus résident actuellement au Canada. Collectivement, ils représentent 23 % de la population du pays.

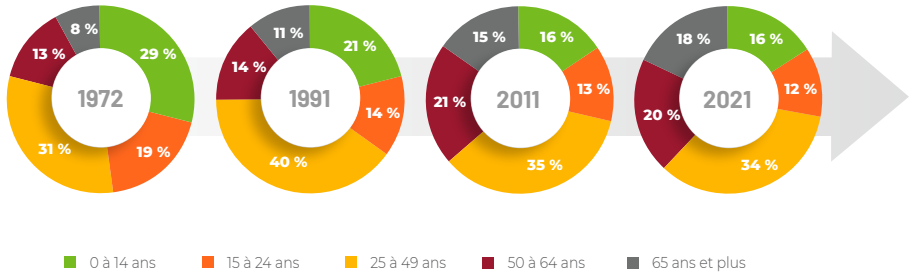
La figure 3 fournit des preuves supplémentaires du rôle croissant de l'immigration en tant que principal moteur de la croissance démographique au Canada.

TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES MONDIALES

Bien que de nombreux facteurs influencent la décision d'une personne d'émigrer, les liens familiaux ou culturels avec les communautés du pays d'accueil comptent pour beaucoup. Les perspectives économiques dans le pays d'origine et le profil démographique de la population peuvent également constituer des facteurs d'incitation importants. Par exemple, un taux de chômage élevé chez les jeunes peut constituer un facteur d'incitation important. À l'inverse, si la population est largement composée de personnes plus âgées, ce facteur peut persuader les personnes qui envisagent d'immigrer de rester dans leur pays d'origine et d'attendre que les travailleurs plus âgés quittent la population active, en particulier si le taux de croissance de la population est en baisse.

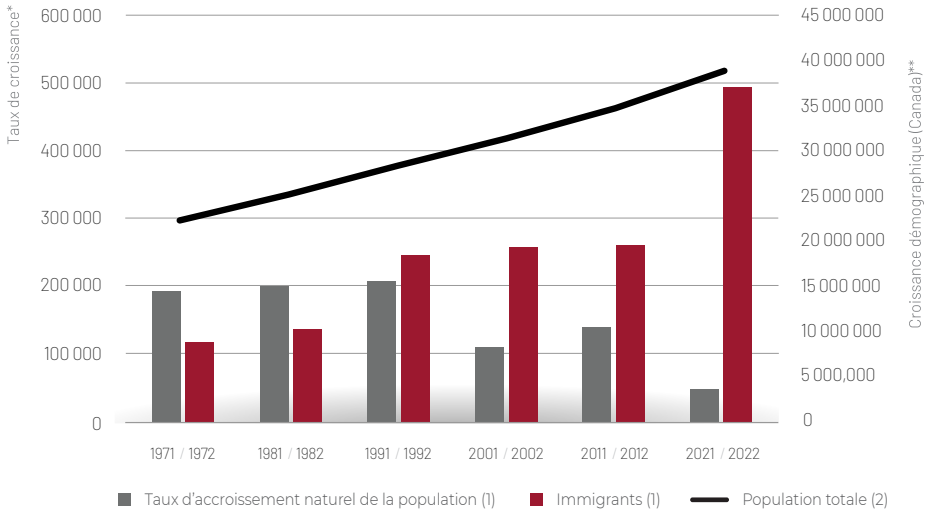
Le Canada est un pays accueillant pour les nouveaux arrivants. En effet, très peu de pays dans le monde n'ont pas de liens culturels avec le Canada. Notre pays est très attrayant pour les candidats à l'immigration qui étudient leurs options d'immigration. Le Canada n'étant pas le seul à être confronté à des problèmes démographiques et à des pénuries de main-d'œuvre, la concurrence que se livrent bon nombre de nos principaux partenaires commerciaux pour attirer les candidats à l'immigration risque de s'intensifier considérablement dans les années à venir. En effet, presque tous les pays du G-7 et de l'OCDE vivent actuellement des bouleversements démographiques.

FIGURE 2 : DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES DU CANADA, DE 1972 À 2021



* **Source :** Statistique Canada, Tableau : 17-10-0005-01

FIGURE 3 : COMPOSANTES DE L'ACCROISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE, DE 1971-1972 À 2021-2022



* **Source:** Statistique Canada. Tableau 17-10-0008-01 Estimations des composantes de l'accroissement démographique, annuelles
** **Source:** Statistique Canada. Tableau 17-10-0005-01 Estimations de la population au 1er juillet, par âge et sexe

Le tableau 1 illustre ce point. La plupart des pays du G-7 ont une structure démographique similaire à celle du Canada. Les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et le Canada affichent tous des taux de croissance démographique positifs, ces quatre pays ayant toujours été des terres d'accueil pour les immigrants. Le Japon, l'Allemagne et l'Italie ont tous des taux de croissance démographique négatifs.

La structure d'âge de la population est un élément important à prendre en compte dans l'évaluation des besoins en matière d'immigration. Les pays dont la structure de population présente une plus grande proportion de personnes plus âgées exercent une plus grande pression sur les personnes en âge de travailler pour soutenir les citoyens retraités. Le « rapport de soutien potentiel », c'est-à-dire le rapport entre le nombre de personnes en âge de travailler et le nombre de personnes en âge de prendre leur retraite, permet d'illustrer ce point. Le Canada se classe deuxième, derrière les États-Unis, lorsqu'on évalue ce rapport. Par conséquent, à mesure que les populations des pays du G-7 continuent de vieillir, nombre d'entre eux pourraient se tourner vers l'immigration pour compléter leur population de base en âge de travailler.

Le Canada est déjà l'un des pays du G-7 qui accueille le plus d'immigrants. Comme sa population continuera de vieillir au cours de la prochaine décennie, la proportion des immigrants qui formera la population canadienne devrait atteindre 30 % d'ici 2036.[2]

Les tendances observées dans les pays du G-7 sont également observées dans les pays de l'OCDE. La plupart des pays de l'OCDE sont confrontés à des problèmes démographiques similaires qui les obligeront à recourir de plus en plus régulièrement à l'immigration pour maintenir leur population active.

Le tableau 2 présente la structure de la population de tous les pays de l'OCDE, excluant les pays du G-7, dont la structure de la population est présentée dans le tableau 1.

TABLEAU 1 : STRUCTURE D'ÂGE DE LA POPULATION DES PAYS DU G-7 EN 2021

	STRUCTURE D'ÂGE			ÂGE MÉDIAN	RAPPORT DE SOUTIEN POTENTIEL	TAUX DE CROISSANCE DÉMO.	TAUX DE FÉCONDITÉ	PROPORTION D'IMMIGRANTS DANS LA POP. (2020)
	0-14	15-65	>65					
G-7								
Canada	15,7 %	63,9 %	20,5 %	41,8	3,6	0,73 %	1,57	21,3 %
États-Unis	18,2 %	63,7 %	18,1 %	38,5	3,9	0,68 %	1,84	15,3 %
Japon	12,3 %	58,5 %	29,2 %	48,6	2	-0,41 %	1,39	2,2 %
Allemagne	13,8 %	63,0 %	23,3 %	47,8	2,9	-0,12 %	1,58	18,8 %
Italie	12,1 %	64,6 %	23,3 %	46,5	2,7	-0,11 %	1,29	10,6 %
France	18,0 %	60,5 %	21,4 %	41,7	2,9	0,31 %	2,02	13,1 %
Royaume-Uni	16,9 %	64,0 %	19,1 %	40,6	3,4	0,49 %	1,63	13,8 %

Rapport de soutien potentiel : Nombre de personnes en âge de travailler potentiel (entre 15 et 54 ans) par personne âgée (de 65 ans et plus).
Source : Central Intelligence Agency, (12 décembre 2023), The World Factbook, Country profiles, age structure, dependency ratios, median age, population growth rate, and total fertility rate. https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/ (novembre 2023)
Source : World Population Review, (12 décembre 2023), Immigrant share of pop. (2020), World Population Review, country rankings, immigration by country. https://worldpopulationreview.com/country-rankings/immigration-by-country

[2] Gouvernement du Canada, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Communiqué de presse, 3 janvier 2023, Le Canada accueille un nombre record de nouveaux arrivants en 2022.

TABLEAU 2 : STRUCTURE D'ÂGE DE LA POPULATION DES PAYS DE L'OCDE

	STRUCTURE D'ÂGE			ÂGE MÉDIAN	RAPPORT DE SOUTIEN POTENTIEL	TAUX DE CROISSANCE DÉMO.	TAUX DE FÉCONDITÉ	PROPORTION D'IMMIGRANTS DANS LA POP. (2020)
	0-14	15-65	>65					
OECD (sauf les pays du G-7)								
Autriche	14,1 %	65,1 %	20,8 %	44,5	3,4	0,31 %	1,51	19,3 %
Belgique	17,0 %	63,1 %	19,9 %	41,6	3,3	0,55 %	1,77	17,3 %
République tchèque	14,7 %	64,2 %	21,1 %	43,3	3,1	0,00 %	1,50	5,1 %
Danemark	16,2 %	63,1 %	20,6 %	42,0	3,1	0,44 %	1,77	12,4 %
Estonie	15,6 %	62,3 %	22,2 %	43,7	3,1	-0,74 %	1,62	15,0 %
Finlande	16,3 %	60,5 %	23,3 %	42,8	2,7	0,22 %	1,74	7,0 %
Grèce	14,0 %	62,7 %	23,3 %	45,3	2,8	-0,35 %	1,40	12,9 %
Hongrie	14,2 %	64,0 %	21,8 %	43,6	3,2	-0,31 %	1,49	6,1 %
Islande	20,0 %	63,4 %	16,6 %	37,1	4,5	0,89 %	1,95	19,2 %
Irlande	20,4 %	65,0 %	14,6 %	37,8	4,4	0,91 %	1,91	17,6 %
Lettonie	14,9 %	63,4 %	21,7 %	44,4	2,9	-1,13 %	1,55	12,7 %
Lituanie	15,3 %	63,1 %	21,6 %	44,5	3,1	-1,04 %	1,61	5,3 %
Luxembourg	16,7 %	67,4 %	15,9 %	39,5	4,7	1,58 %	1,63	47,6 %
Pays-Bas	16,1 %	63,1 %	20,9 %	42,8	3,2	0,36 %	1,77	13,8 %
Norvège	17,8 %	64,0 %	18,2 %	39,5	3,6	0,79 %	1,83	15,7 %
Pologne	14,5 %	64,9 %	20,6 %	41,9	3,5	-0,28 %	1,41	2,2 %
Portugal	12,9 %	65,2 %	22,0 %	44,6	2,8	-0,17 %	1,44	9,8 %
Slovaquie	14,9 %	66,5 %	18,6 %	41,8	3,9	-0,12 %	1,46	3,6 %
Slovénie	14,6 %	62,7 %	22,7 %	44,9	3,1	-0,08 %	1,60	13,4 %
Espagne	13,4 %	66,1 %	20,5 %	43,9	3,3	0,12 %	1,29	14,6 %
Suède	17,3 %	62,1 %	20,7 %	41,1	3,1	0,51 %	1,67	19,8 %
Suisse	15,5 %	65,1 %	19,4 %	42,7	3,5	0,64 %	1,58	28,8 %
Turquie	22,1 %	68,6 %	9,3 %	32,2	8,1	0,64 %	1,91	7,2 %
Israël	26,0 %	61,7 %	12,4 %	30,4	5	1,43 %	2,54	22,6 %
Australie	18,4 %	64,9 %	16,7 %	37,5	3,9	1,19 %	1,73	30,1 %
Nouvelle-Zélande	19,2 %	64,4 %	16,5 %	37,2	4,1	1,06 %	1,86	28,7 %
Corée du Sud	11,5 %	70,1 %	18,4 %	43,2	4,3	0,23 %	1,11	3,4 %
Mexique	23,8 %	68,2 %	8,0 %	29,3	8,2	0,61 %	1,73	0,9 %
Chili	19,3 %	67,6 %	13,1 %	35,5	5,4	0,63 %	1,75	8,6 %
Colombie	22,5 %	66,7 %	10,9 %	31,2	8	0,54 %	1,94	3,7 %
Costa Rica	21,5 %	68,6 %	9,9 %	32,6	6,5	0,98 %	1,86	10,2 %

Rapport de soutien potentiel : Nombre de personnes en âge de travailler potentiel (entre 15 et 54 ans) par personne âgée (de 65 ans et plus).
Source : Central Intelligence Agency, (12 décembre 2023), The World Factbook, Country profiles, age structure, dependency ratios, median age, population growth rate, and total fertility rate. https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/ (novembre 2023)
Source : World Population Review, (12 décembre 2023), Immigrant share of pop. (2020), World Population Review, country rankings, immigration by country. https://worldpopulationreview.com/country-rankings/immigration-by-country

SYSTEME D'IMMIGRATION DU CANADA

Depuis 1967, l'approche du Canada en matière d'immigration économique s'est concentrée sur la reconnaissance des nouveaux arrivants dotés d'un capital humain élevé, principalement déterminée à l'aide d'un système de points. Ce système attribue des points en fonction de l'âge, de l'éducation, de l'expérience professionnelle et de la maîtrise de l'anglais ou du français. Au début des années 2000, le système est passé à un modèle hybride, mais l'utilisation du système de points est restée prédominante. En 2015, pour gérer le nombre écrasant de demandes, le Canada a introduit le système Entrée express, qui mise encore plus sur une approche fondée sur les points.

Système Entrée express

Le système Entrée express a été mis en place pour mieux gérer les demandes d'immigration présentées dans le cadre des principaux programmes d'immigration économique du Canada. Les candidats qui répondent aux critères minimaux des trois principaux programmes fédéraux et de certains programmes provinciaux peuvent se créer un profil dans Entrée express. Voici une brève description des critères d'admissibilité de chaque programme. Un certain nombre de programmes d'immigration économique supplémentaires ont été introduits au cours des dernières années, mais le présent rapport se concentre sur les quatre principaux programmes d'immigration économique, précisés ci-dessous.

Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)

Pour être admis au titre du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (PTQF), les candidats doivent répondre à des critères bien précis, notamment des facteurs tels que l'éducation, l'expérience professionnelle, la maîtrise de la langue et la capacité d'adaptation. En premier lieu, les candidats doivent avoir au moins une année d'expérience professionnelle continue à temps plein ou l'équivalent à temps partiel dans une profession spécialisée appartenant à l'une des catégories (0, 1, 2 ou 3) FEER (formation, études, expérience et responsabilités) du système de Classification nationale des professions (CNP). Ensuite, ils doivent être en possession d'un rapport d'évaluation des diplômes d'études valide qui démontre que leurs diplômes étrangers répondent aux normes canadiennes. La maîtrise de l'anglais ou du français est cruciale, la preuve de cette maîtrise étant confirmée par le résultat des tests linguistiques. Puis, les candidats sont évalués en fonction de facteurs d'adaptabilité, qui peuvent inclure une expérience de travail ou d'études au Canada, une offre d'emploi valide ou une désignation provinciale/territoriale.

Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral)

Le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) (PTMS) a été mis en place en 2013 et se veut un canal de demande réservé aux travailleurs qualifiés, à même le système Entrée express. Les candidats admissibles doivent avoir au moins deux ans d'expérience professionnelle à temps plein dans un métier spécialisé au cours des cinq dernières années, ou une expérience équivalente à temps partiel dans l'une des catégories de métiers de la CNP, et satisfaire aux exigences professionnelles de leur métier spécialisé particulier, telles qu'elles sont énoncées dans la CNP. Ils doivent également être en possession d'une offre d'emploi d'au moins un an au Canada valide ou d'un certificat de compétence dans leur métier spécialisé délivré par une autorité provinciale ou territoriale canadienne. La maîtrise de l'anglais ou du français, démontrée par le résultat d'un test linguistique, est essentielle. Bien que le programme ne prévoit pas d'exigence particulière en matière d'éducation, les personnes ayant fait des études postsecondaires obtiendront un meilleur score selon le Système de classement global (SCG).

Catégorie de l'expérience canadienne

La Catégorie de l'expérience canadienne (CEC) a été introduite en 2008 afin d'offrir une voie d'accès à la résidence permanente aux personnes qui ont acquis une expérience professionnelle qualifiée au Canada. Pour être admis, les candidats doivent avoir acquis au moins une année d'expérience professionnelle qualifiée à temps plein (ou l'équivalent à temps partiel) au Canada au cours des trois dernières années avant de présenter leur demande. Cette expérience doit être acquise dans des professions hautement qualifiées appartenant à la catégorie FEER 0, 1, 2 ou 3 du système de CNP. Aussi, les candidats doivent démontrer leur maîtrise de l'anglais ou du français en se livrant à un test linguistique. La CEC a été conçue pour reconnaître et récompenser les personnes qui ont mis leurs compétences et leurs talents au service du marché du travail canadien et qui souhaitent faire du Canada leur lieu de résidence permanent.

Tous les programmes fédéraux d'immigration économique sont limités aux catégories FEER 0, 1, 2 ou 3 du système de CNP. Les personnes exerçant des professions dites moins qualifiées, c'est-à-dire les catégories FEER 4 et 5 du système de CNP, ne sont pas admissibles. Il est important de noter que bon nombre des travailleurs qualifiés dont le Canada a besoin font partie des catégories FEER 4 ou 5 du système de CNP.

Programme des candidats des provinces

Le Programme des candidats des provinces (PCP) a été lancé en 1998 dans le but d'étendre les avantages de l'immigration à l'ensemble du pays, et plus particulièrement en dehors des grands centres urbains tels que Montréal, Toronto et Vancouver.

Dans le cadre du PCP, les critères d'admissibilité sont fixés par les gouvernements provinciaux ou territoriaux et peuvent varier en fonction de la province ou du territoire dans lequel une personne présente sa demande. En général, pour que leur demande puisse être

examinée dans le cadre du PCP, les demandeurs doivent avoir une véritable intention de s'établir dans une province ou un territoire donné, par exemple en ayant une offre d'emploi dans cette province ou ce territoire. Ils doivent posséder les compétences, les études et l'expérience professionnelle qui correspondent aux besoins et aux priorités économiques de la province. En outre, les candidats retenus doivent recevoir un certificat de désignation de la province ou du territoire dans lequel ils présentent leur demande. Il est essentiel de répondre aux critères précis fixés par chaque province ou territoire, lesquels peuvent inclure la maîtrise d'une langue, l'expérience professionnelle et la capacité d'adaptation, pour être désigné dans le cadre du PCP et se voir accorder la résidence permanente.

Le PCP est unique en ce sens que certaines demandes de candidats sont traitées par le système Entrée express et d'autres, sur papier. Les personnes appartenant aux catégories FEER 4 et 5 du système de CNP peuvent s'adresser directement à un gouvernement provincial pour être sélectionnées dans le cadre de leurs allocations non liées au système Entrée express. Si leur demande est acceptée, elles peuvent obtenir la résidence permanente, mais les délais de traitement de ces demandes sont généralement plus longs (de 12 à 18 mois, par exemple) que pour les personnes dont la demande est traitée au moyen du système Entrée express (six mois dans 80 % des cas, par exemple).

Sélection et admission des immigrants

Les candidats qui souhaitent faire une demande au titre du PTQF, du PTMS ou de programmes d'immigration économique de la CEC doivent créer un profil dans le système Entrée express et entrer dans le bassin de candidats admissibles. Pour recevoir une invitation à présenter une demande (IPD), un candidat doit répondre aux critères de l'un des programmes fédéraux d'immigration économique ou d'un PCP administré par l'intermédiaire du système Entrée express et obtenir un score suffisamment élevé selon le Système de classement global (SCG) pour être invité à présenter une demande.

Dans le système Entrée express, les candidats obtiennent un score du SCG entre 0 et 1 200. Dans son dernier rapport de fin d'exercice sur le système Entrée express, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) énumère les plages de scores du SCG pour les IPD émises entre 2020 et 2022.

IRCC émet fréquemment des IPD par l'entremise de tirages, souvent plusieurs fois par mois. Ces tirages ont tendance à avoir un objectif précis, comme les tirages du PCP, les tirages de la CEC et les tirages tous programmes confondus. Depuis le mois de juin 2023, des tirages particuliers ont lieu pour des professions ciblées en forte demande. Le tableau 4 résume les tirages d'Entrée express depuis 2021.

TABLEAU 3 : DEMANDES ET PLAGES DE SCORES DU SCG DES CANDIDATS EN POURCENTAGE DU TOTAL, DE 2020 À 2022

RÉPARTITION DES SCORES DU SYSTÈME DE CLASSEMENT GLOBAL

Plage	Nbre en 2020	% en 2020	Nbre en 2021	% en 2021	Nbre en 2022	% en 2022
501-1 200	6 924	3 %	7 883	2 %	12 173	4 %
451-500	71 232	27 %	69 195	21 %	76 504	24 %
401-450	73 812	27 %	86 626	27 %	77 447	26 %
351-400	72 129	27 %	99 623	31 %	93 621	29 %
301-350	36 112	14 %	50 759	16 %	49 923	15 %
1-300	6 449	2 %	12 171	4 %	9 160	3 %
Total	266 658	100 %	326 257	100 %	318 828	100 %

Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), Entrée express – Rapport de fin d'exercice 2022, septembre 2023

TABLEAU 4 : RÉSUMÉ DES TIRAGES D'ENTRÉE EXPRESS, DE 2021 À 2023

Programme	Nbre de tirages	Nbre moyen d'IPD délivrées par tirages	Score minimal moyen du SCG
2021			
Général	5	4 900	471
CEC	17	5 862	387
PCP	25	591	736
2022			
Tous les programmes	11	3 250	515
PCP	13	830	756
2023			
Tous les programmes	20	3 911	505
PCP	5	879	748
Français	6	1 450	451
PTQF	1	3 300	489
Agriculture	2	500	493
Santé	3	1 867	457
STIM	2	3 200	484
Corps de métier	2	1 250	407
Transport	2	835	435

Source : Résumé des tirages d'Entrée express, de 2021 à 2023

TABLEAU 5 : ADMISSIONS PAR L'ENTREMISE D'ENTRÉE EXPRESS, DE 2020 À 2022

ADMISSIONS PAR L'ENTREMISE D'ENTRÉE EXPRESS				
Programme	**2020**	**2021**	**2022**	**Totaux (%)**
CEC	24 971	130 465	28 327	54,7 %
PCP	14 098	16 720	46 669	23,1 %
PTQF	24 257	8 166	40 782	21,8 %
PTMS	565	500	450	0,5 %
Total	63 891	155 851	116 228	100 %

Selon les données figurant dans les rapports annuels de fin d'exercice 2022 sur le système Entrée express.

Le dernier rapport de fin d'exercice 2022 d'IRCC sur le système Entrée express montre que les admissions en 2022 ont légèrement diminué par rapport à celles de 2021. Entre 2020 et 2022, les admissions au titre du PCP ont représenté 40 % du total des admissions, celles du PTQF, 35 %, celles de la CEC, 24 % et celles du PTMS, moins de 1 %. Voir le tableau 5.

Il convient de noter que les provinces, au moyen de leur PCP, représentent désormais la majorité des admissions dans le cadre du système Entrée express. Le score type du SCG des candidats inscrits au titre d'un PCP est également beaucoup plus élevé que la note moyenne des autres programmes fédéraux d'immigration économique, en partie parce que les candidats désignés par une province reçoivent des points supplémentaires du SCG. Dans le cas de la sélection des candidats inscrits dans le système Entrée express en vertu d'un PCP, les candidats doivent répondre aux critères de l'un des trois programmes fédéraux d'immigration économique. Cependant, comme il a été mentionné précédemment, les provinces ont également la liberté de créer leurs propres canaux d'immigration et de sélectionner des personnes en dehors du système Entrée express. Les données relatives à ces entrées dans le système ne figurent ni dans le tableau 4 ni dans le tableau 5.

Le tableau 6, en revanche, résume le nombre total d'admissions au Canada en 2023, tous programmes d'immigration confondus. La catégorie « Autre catégorie économique » couvre plusieurs programmes régionaux et autres programmes, tels que le Programme d'immigration au Canada atlantique, le Programme pilote sur l'agroalimentaire, les programmes pilotes pour les aides familiaux, les programmes pilotes d'immigration dans les communautés rurales et du Nord, les programmes concernant les entrepreneurs et les travailleurs autonomes, le Programme de visa pour démarrage d'entreprise et le programme Voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente.

TABLEAU 6 : ADMISSIONS D'IMMIGRANTS PAR CATÉGORIE EN 2023

	PTQF	**PTMS**	**PCP**	**Autre catégorie économique**	**Regroupement familial**	**Réfugié**	**Autre**	**Total**	**% Total**
CA	61 475	105	97 505	92 095	101 560	68 315	13 300	434 360	100 %
T.-N.-L.	40	0	2 635	1 065	255	1 005	40	5 040	1 %
Î.-P.-É.	20	0	2 320	590	135	130	20	3 215	1 %
N.-É.	255	0	5 140	2 570	1 075	1 380	75	10 490	2 %
N.-B.	490	0	4 995	2 975	555	1 175	35	10 225	2 %
Qc	28 640	0	–	5 935	9 680	5 055	880	50 190	12 %
Ont.	23 905	15	20 465	50 655	52 265	35 930	8 340	191 570	44 %
Man.	365	5	14 165	2 215	3 165	2 600	245	22 760	5 %
Sask.	235	0	18 345	1 190	2 110	1 405	60	23 345	5 %
Alb.	3 450	5	13 535	5 475	15 630	12 875	1 210	52 185	12 %
C.-B.	4 040	80	15 905	18 605	16 490	6 715	2 365	64 200	15 %
TER	35	0	0	820	200	45	30	1 130	0 %

Gouvernement du Canada. (12 décembre 2023) IRCC, Canada – Admissions de résidents permanents par province ou territoire de destination prévue et catégorie d'admission, du 15 janvier à octobre 2023.

Niveaux d'immigration prévus du gouvernement fédéral de 2024 à 2026

Chaque année, après avoir consulté les Canadiens, le gouvernement fédéral publie ses objectifs triennaux quant aux futures admissions d'immigrants. Le Plan des niveaux d'immigration actuel fixe comme objectif l'admission de 1,485 million de nouveaux arrivants en tant que résidents permanents d'ici 2026. Bien que cet objectif soit ambitieux, le changement de la structure d'âge de la population canadienne justifie des niveaux d'immigration plus élevés. Ce nombre n'inclut pas les nombreux ressortissants étrangers qui sont admis au Canada chaque année en tant que résidents temporaires, notamment les touristes, les dirigeants d'entreprise et les étudiants.

Actuellement, il n'existe pas de mécanisme direct et officiel de consultation des secteurs industriels sur les besoins actuels et futurs en main-d'œuvre, bien que des réunions ponctuelles non officielles aient lieu, souvent à la demande d'un secteur.

Le tableau 7 présente les objectifs en matière d'immigration permanente fixés par le gouvernement fédéral dans son plus récent Plan des niveaux d'immigration.

Grâce à leur plan d'allocation au titre du PCP, les provinces ont obtenu près de 50 % de toutes les allocations de la catégorie d'immigration économique. Cette tendance s'est accentuée au cours des deux dernières décennies et permet aux provinces de recourir à l'immigration pour répondre à des besoins régionaux précis, en utilisant souvent des critères de sélection moins contraignants que les exigences fédérales en matière d'admissibilité.

Évolution de la politique d'immigration

La politique fédérale d'immigration a évolué au cours des 50 dernières années. Alors que l'immigration était autrefois régie par des politiques conçues pour combler des manques précis dans la population active canadienne, depuis les années 1990, elle est animée par une tendance à la sélection des personnes ayant un niveau de capital humain élevé.

D'après les données communiquées, la politique de sélection des immigrants privilégie manifestement les personnes ayant un niveau de scolarité élevé. Sur les 1,3 million de demandeurs principaux reçus entre 1980 et 2021 faisant toujours partie de la population active, 69 % étaient titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme d'études supérieures. Les personnes titulaires d'un certificat d'apprenti ou d'un autre certificat d'une école de métiers ne représentaient que 4 % du total des admissions. Si l'on considère uniquement les personnes faisant partie de la population active, entre 1980 et 1990, les personnes qui avaient fait des études universitaires représentaient 34 % du total des principaux demandeurs admis, tandis que les personnes titulaires d'un certificat d'apprenti ou d'un autre certificat d'une école de métiers ne représentaient que 9 % du nombre total. Entre 2016 et 2021, l'ensemble des principaux demandeurs ayant fait des études universitaires représentait 75 % des principaux demandeurs admis contre 2 % pour les titulaires d'un certificat d'apprenti ou d'un autre certificat d'une école de métiers.

Le tableau 8 indique les nombres de personnes et les équivalents en pourcentage.

TABLEAU 7 : PLAN DES NIVEAUX D'IMMIGRATION FÉDÉRAL – 2024 À 2026

Plan des niveaux d'immigration (2024 à 2026)			
	2024	**2025**	**2026**
Plan général	485 000	500 000	500 000
Immigration économique (fédéral, hautement qualifiés)	110 770	117 500	117 500
Programme des candidats des provinces	110 000	120 000	120 000
Autres programmes régionaux, d'entreprise, pilotes et du Québec	60 365	63 750	63 750
Total pour la catégorique d'immigration économique	**281 135**	**301 250**	**301 250**
Regroupement familial	114 000	118 000	118 000
Réfugiés et personnes protégées	75 115	72 750	72 750
Raisons humanitaires et autres	13 750	8 000	8 000

Source: Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Renseignements supplémentaires sur le Plan des niveaux d'immigration 2024-2026

TABLEAU 8 : IMMIGRANTS REÇUS SELON LE NIVEAU DE SCOLARITÉ LE PLUS ÉLEVÉ DU DEMANDEUR PRINCIPAL, DE 1980 À 2021, DE 1980 À 1990 ET DE 2016 À 2021

	1980 à 2021		1980 à 1990		2016 à 2021	
Plus haut niveau de scolarité	**Nbre de personnes**	**% total**	**Nbre de personnes**	**% total**	**Nbre de personnes**	**% total**
Aucun diplôme	28 350	2 %	8 310	11 %	3 160	1 %
Études secondaires	103 580	8 %	15 300	20 %	20 740	6 %
Certificat d'une école de métiers, autre qu'un certificat d'apprenti	28 655	2 %	3 830	5 %	5 015	1 %
Certificat d'apprenti	20 370	2 %	3 385	4 %	3 225	1 %
Collège/CÉGEP	146 035	12 %	15 800	21 %	35 205	10 %
Études universitaires	63 130	5 %	3 555	5 %	15 395	5 %
Baccalauréat	494 860	39 %	15 490	21 %	137,330	40 %
Diplôme de médecine, dentisterie, médecine vétérinaire	21 295	2 %	1 370	2 %	4 445	1 %
Maîtrise	289 840	23 %	5 855	8 %	102,940	30 %
Doctorat	58 995	5 %	2 480	3 %	11 960	4 %
Total	**1 255 115**	**100 %**	**75 380**	**100 %**	**339 420**	**100 %**

Source: Statistique Canada. Tableau 98-10-0441-01 Situation d'activité, selon la période d'immigration, la catégorie d'admission, le plus haut niveau de scolarité et le lieu des études, pour les immigrants arrivés au Canada en 1980 ou après : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement y compris les parties

Le rapport de fin d'exercice 2022 sur le système Entrée express fournit d'autres preuves de la partialité des critères de sélection. En 2022, 46 % des candidats ayant reçu une IPD étaient titulaires d'une maîtrise, 40 % étaient titulaires d'un diplôme postsecondaire de trois ans ou plus et 4 % étaient titulaires d'un doctorat. Parmi les 15 premiers types de professionnels ayant reçu une IPD, ce sont les ingénieurs en logiciel qui ont reçu le plus grand nombre d'IPD, soit 3 848. Malgré la forte demande de travailleurs dans les secteurs de la santé et de la construction depuis 2020, aucune profession en demande dans ces secteurs ne figure parmi les 15 premières professions. En revanche, depuis 2020, 2 778 professeurs d'université et chargés de cours ont reçu une IPD dont 955 en 2022 seulement.

Cette préférence pour les candidats ayant fait des études universitaires pose un problème aux secteurs qui dépendent de personnes de métier qualifiées. Ces secteurs doivent compter principalement sur le recrutement au pays pour combler les manques dans la population active. Cette situation pourrait poser des problèmes à certains secteurs, car les effets du changement démographique du Canada ne feront que s'accentuer au cours des dix prochaines années, lorsque la majorité des citoyens qui font partie de la génération du baby-boom prendront leur retraite. Comme il y a moins de jeunes pour remplacer ceux qui partent à la retraite et que l'accès à l'immigration pour aider à répondre aux besoins créés est limité, certains secteurs, comme le secteur de la construction, qui dépendent de personnes de métier qualifiées, pourraient connaître des problèmes de population active plus chroniques si la politique ne change pas.

À mesure que les provinces joueront un rôle plus important dans la sélection des immigrants, il sera essentiel de voir à ce que les sélections répondent également aux priorités nationales. Bien que chaque province aborde la question de l'immigration dans une perspective régionale unique, il sera important de veiller à ce que les priorités provinciales en matière de sélection restent cohérentes avec les besoins futurs du marché du travail à l'échelle du pays.

En outre, des consultations plus approfondies et de plus grande qualité avec les secteurs seraient également les bienvenues. Alors qu'IRCC mène des consultations annuelles avec les Canadiens concernant les niveaux d'immigration, des consultations plus poussées avec le secteur de la construction seraient les bienvenues pour s'assurer que les politiques d'immigration continuent de répondre aux besoins du marché du travail. La politique actuelle favorise clairement les personnes ayant fait des études universitaires par rapport aux candidats ayant de l'expérience dans un métier spécialisé. Le PTMS a été introduit pour faciliter l'entrée de travailleurs qualifiés au moyen du système Entrée express; cependant, à ce jour, malgré une demande écrasante de personnes de métier qualifiées, le nombre d'admissions au titre du PTMS a été faible et en baisse. Le récent changement de politique autorisant des tirages expressément pour les travailleurs de la construction et des transports sera certes utile, mais ces tirages supplémentaires sont réservés aux métiers techniques et aux métiers généraux. Les aides de soutien des métiers et manœuvres en construction, qui appartiennent aux catégories FEER 4 et 5 du système de CNP et qui constituent une part importante de la main-d'œuvre du secteur de la construction, ne sont toujours pas admissibles selon les règles du système Entrée express.



EXPÉRIENCE DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION ET IMMIGRATION

Le secteur de la construction est l'un des plus importants employeurs du Canada. Environ un Canadien sur treize vit de ce secteur. Le domaine de la construction contribue de manière significative au PIB du Canada, à raison de 7,4 %. Ce pourcentage est appelé à augmenter dans les années à venir, non seulement en raison de l'augmentation de la demande liée à la croissance démographique, mais aussi en raison des exigences venant de politiques publiques visant à construire de nouveaux logements, à changer la source d'énergie du parc immobilier résidentiel, commercial et institutionnel du Canada à une source d'énergie électrique pour le chauffage et la climatisation, et à construire l'infrastructure publique, privée et commerciale de base nécessaire pour soutenir la croissance économique. Étant donné le rôle fondamental du secteur de la construction dans l'économie, il est de la plus haute importance de veiller à ce qu'il dispose d'une main-d'œuvre solide et adéquate pour maintenir la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale.

Bien que le secteur continue d'intégrer de nouvelles technologies à ses activités, il est peu probable que ces progrès remplacent ou réduisent sa dépendance à l'égard de travailleurs expérimentés, qualifiés et bien formés au cours de la prochaine décennie. Pour continuer à fournir des infrastructures essentielles comme des habitations, des routes, des autoroutes, des ponts, des hôpitaux, des écoles, des réseaux d'approvisionnement en eau et des bâtiments industriels et commerciaux, la main-d'œuvre du secteur de la construction doit augmenter de manière significative. Il sera donc essentiel pour le secteur de recruter des immigrants qualifiés qui possèdent déjà le savoir-faire requis pour répondre efficacement aux demandes actuelles et futures en matière de construction.

La population active du secteur de la construction

Le secteur de la construction est un secteur complexe. Il comprend de nombreuses professions, notamment des gestionnaires principaux, des concepteurs, des ingénieurs, des administrateurs, ainsi que des personnes qui exécutent des travaux de construction en utilisant leurs compétences et leur savoir-faire pour donner vie à des concepts architecturaux et transformer ces créations en actifs matériels dont dépendent les Canadiens.

Selon les données du dernier recensement, la population active du Canada comptait 19,3 millions de personnes. Si on exclut les personnes de plus de 15 ans qui n'ont jamais travaillé contre rémunération ou qui ont travaillé pour la dernière fois avant 2020, la population active totale s'élève à 18,82 millions de personnes.

TABLEAU 9 : PART DE LA POPULATION ACTIVE DE TOUS LES SECTEURS DES CATÉGORIES DE LA CNP ET PART DE LA POPULATION ACTIVE DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION DES CATÉGORIES DE LA CNP

	Population active totale, tous les secteurs	Part de la population active, tous secteurs confondus, des catégories de la CNP (%)	Population active du secteur de la construction par catégorie de la CNP	Part de la population active du secteur de la construction des catégories de la CNP (%)
Total	**18 823 485**	**100 %**	**1 469 085**	**100 %**
Gestion, finance et administration (CNP 0 et 1)	3 557 945	19 %	164 170	11 %
Ingénierie, estimation et instrumentation (CNP 2)	1 587 980	8 %	87 280	6 %
Métiers, transport, machinerie (CNP 7)	3 239 500	17 %	1 123 835	76 %
Autres professions de la CNP	10 178 860	54 %	97 640	7 %

Source : Statistique Canada – Recensement par profession 2021 – groupe de base – Classification nationale des professions 2021, Secteur – Groupe

Le tableau 9 présente la répartition de la population active selon le recensement de 2021 par grandes catégories de la CNP pour tous les secteurs et le secteur de la construction.

À la lumière de ces données, les métiers représentent 17 % de la population active totale, tous secteurs confondus. Dans le secteur de la construction, ce pourcentage est considérablement plus élevé. Les gens de métiers représentent 76,5 % de la population active du secteur, et 34,7 % de l'ensemble des gens de métiers composant la population active de tous les secteurs confondus travaillent dans le secteur de la construction. Le fait est que les métiers représentent l'élément vital du secteur de la construction et sont essentiels à la réalisation des projets de construction.

Le tableau 10 présente le recours aux métiers en tant que part de la population active totale d'autres secteurs de l'économie. Il est clair que le secteur de la construction est le plus dépendant.

Compte tenu de l'importance des métiers spécialisés pour de nombreux secteurs industriels canadiens, il sera essentiel d'améliorer l'accès aux immigrants qualifiés au cours des dix prochaines années, car la plupart des travailleurs de la génération du baby-boom quitteront le marché du travail pour prendre leur retraite. Comme il y a moins de jeunes travailleurs disponibles pour remplacer les travailleurs qui partent à la retraite, si les admissions d'immigrants ayant une expérience dans un métier spécialisé n'augmentent pas, les graves pénuries de main-d'œuvre que connaît le secteur de la construction depuis plusieurs années risquent de devenir chroniques.

Comme nous l'avons vu précédemment, les politiques de sélection des immigrants se sont orientées vers la sélection de personnes titulaires d'un diplôme universitaire. Le nombre de personnes titulaires d'un certificat d'apprenti ou d'un autre certificat d'une école de métiers admises au Canada dans le cadre des programmes fédéraux est en baisse. Cette tendance se poursuit depuis plusieurs années et contribue à expliquer pourquoi la part globale des résidents permanents dans la population active de la construction n'a pas suivi le rythme de croissance de la demande globale dans le secteur de la construction. Bien que ce rapport se concentre sur le secteur de la construction, des problèmes similaires existent dans d'autres secteurs industriels qui dépendent de personnes de métier qualifiées.

TABLEAU 10 : MÉTIERS, TRANSPORT, MACHINERIE ET DOMAINES APPARENTÉS (CNP 7) DU SYSTÈME DE CLASSIFICATION DES INDUSTRIES DE L'AMÉRIQUE DU NORD (SCIAN)

Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)	Population active totale	CNP 7 – Part de la population active sectorielle	CNP 7 – Part de la population active sectorielle totale
Tous les secteurs	**18 823 485**	**3 239 500**	**17,2 %**
Construction	1 469 085	1 123 835	76,5 %
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	239 035	70 975	29,7 %
Services publics	147 750	38 785	26,3 %
Fabrication	1 540 490	343 190	22,3 %
Autres services (sauf les administrations publiques)	797 935	163 625	20,5 %
Commerce de gros	610 300	106 040	17,4 %
Transport et entreposage	981 030	166 950	17,0 %
Services immobiliers et services de location et de location à bail	343 940	57 970	16,9 %
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	792 600	105 050	13,3 %
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	434 800	35 265	8,1 %
Industrie de l'information et industrie culturelle	400 460	30 140	7,5 %
Administrations publiques	1 188 915	83 110	7,0 %
Autres secteurs	9 877 145	914 565	9,3 %

Source : Statistique Canada, Recensement 2021, Tableau 1 EO3629, Classification nationale des professions (CNP) 2021(821), Secteur – Groupe

Le tableau 11 présente une répartition des métiers de la construction, par segment.

La plupart des métiers énumérés dans le tableau 11 sont admissibles aux programmes fédéraux et aux PCP. Les aides de soutien des métiers et les manœuvres, qui représentent environ 17 % des métiers de la construction qui composent la population active, ne peuvent toutefois pas présenter une demande par l'intermédiaire d'Entrée express. Bien que certains PCP permettent aux personnes appartenant à cette catégorie importante de présenter une demande, ces demandes ne relèvent pas du système Entrée express et leur traitement prend généralement beaucoup plus de temps.

Les aides de soutien des métiers et les manœuvres forment la base du secteur de la construction et sont actifs dans tous les sous-secteurs. Ils constituent également le point d'entrée type pour de nombreuses personnes souhaitant faire carrière dans le secteur de la construction.

Le tableau 12 montre les sous-secteurs de la population active en construction que les résidents permanents occupent actuellement.

Les résidents permanents ne représentent que 19 % de la population active du secteur de la construction, mais 25 % de la population active totale du Canada. Ils sont donc légèrement sous-représentés dans le secteur de la construction. À l'exception des sciences naturelles et appliquées (professions de l'ingénierie), de la santé (main-d'œuvre spécialisée modeste), de la fabrication et des services publics, le secteur a eu du mal à embaucher un nombre suffisant de résidents permanents au sein de sa population active. Ce problème est particulièrement frappant lorsqu'on considère le nombre de résidents permanents qui occupent un métier. Comme les métiers représentent 76 % de la population active totale du secteur, le total de 18 % représente un défi important pour l'avenir. En outre, bon nombre des résidents permanents faisant actuellement partie de la population active ont été admis à une époque où les politiques d'immigration étaient plus favorables à l'admission des résidents permanents possédant des qualifications dans les métiers spécialisés. À moins que les politiques actuelles de sélection des immigrants ne soient modifiées, les problèmes actuels en matière de recrutement risquent de s'intensifier.

TABLEAU 11 : RÉPARTITION DES MÉTIERS COMPOSANT LA POPULATION ACTIVE DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION PAR SEGMENT, 2021

Secteur de la construction				
Programme	**Construction résidentielle**	**Construction non résidentielle**	**Construction d'ouvrages de génie civil et lourde**	**Métiers spécialisés**
Part de la population active	342 480 (23,3 %)	105 015 (7,1 %)	178 375 (12,1 %)	843 210 (57,4 %)
Répartition des métiers par secteur – CNP 7				
Part de la population active	269 125 (79,0 %)	74 440 (71,0 %)	126 375 (71,0 %)	653 900 (78,0 %)
Répartition des 20 métiers les plus importants dans les différents secteurs de la construction				
Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction (75)	61 910 (23,0 %)	14 240 (19,1 %)	32 095 (25,4 %)	75 190 (11,5 %)
Charpentiers-menuisiers et ébénistes (72)	60 335 (22,4 %)	13 265 (17,8 %)	3 045 (2,4 %)	69 575 (10,6 %)
Entrepreneurs et contremaîtres (72)	14 845 (5,5 %)	6 675 (9,0 %)	18 025 (14,3 %)	77 650 (11,9 %)
Électriciens (tous) (72)	2 150 (0,8 %)	1 715 (2,3 %)	690 (0,5 %)	84 895 (13,0 %)
Directeurs de la construction (70)	28 875 (10,7 %)	19 905 (26,7 %)	9 350 (7,4 %)	15 390 (2,4 %)
Gestionnaires et rénovateurs en construction domiciliaire (70)	55 340 (20,6 %)	20 (0,0 %)	50 (0,0 %)	200 (0,0 %)
Conducteurs d'équipement lourd (73)	4 355 (1,6 %)	2 350 (3,2 %)	23 320 (18,5 %)	21 820 (3,3 %)
Plombiers (72)	1 465 (0,5 %)	650 (0,9 %)	225 (0,2 %)	45 280 (6,9 %)
Peintres et décorateurs (73)	3 090 (1,1 %)	390 (0,5 %)	275 (0,2 %)	34 285 (5,2 %)
Personnel d'installation d'équipement résidentiel et commercial (73)	5 315 (2,0 %)	610 (0,8 %)	420 (0,3 %)	26 080 (4,0 %)
Conducteurs de camions de transport (73)	3 735 (1,4 %)	1 100 (1,5 %)	12 570 (9,9 %)	14 890 (2,3 %)
Plâtriers, poseurs et finisseurs de systèmes intérieurs et latteurs (73)	4 660 (1,7 %)	2 295 (3,1 %)	70 (0,1 %)	21 030 (3,2 %)
Mécaniciens en chauffage, réfrigération et climatisation (72)	400 (0,1 %)	105 (0,1 %)	30 (0,0 %)	23 925 (3,7 %)
Briqueteurs-maçons (72)	2 415 (0,9 %)	550 (0,7 %)	105 (0,1 %)	12 545 (1,9 %)
Tôliers (72)	1 210 (0,4 %)	805 (1,1 %)	65 (0,1 %)	11 645 (1,8 %)
Tuyauteurs, monteurs d'appareils de chauffage et poseurs de gicleurs (72)	460 (0,2 %)	985 (1,3 %)	1 500 (1,2 %)	10 450 (1,6 %)
Soudeurs et opérateurs de machines à souder et à braser (72)	1 105 (0,4 %)	1 515 (2,0 %)	2 560 (2,0 %)	7 020 (1,1 %)
Couvreurs et poseurs de bardeaux (73)	55 (0,0 %)	10 (0,0 %)	1 765 (1,4 %)	9 080 (1,4 %)
Poseurs de revêtements d'intérieur (73)	925 (0,3 %)	165 (0,2 %)	30 (0,0 %)	9 375 (1,4 %)
Monteurs de charpentes métalliques (72)	1 030 (0,4 %)	1 470 (2,0 %)	735 (0,6 %)	5 455 (0,8 %)

Source : Statistique Canada – Recensement par profession 2021 – groupe de base – Classification nationale des professions 2021, Secteur – Groupe

Une désignation (70) équivaut à une classification de profession de cadre intermédiaire.
**Une désignation (72) équivaut à une classification de métier technique et comprend les entrepreneurs et contremaîtres.
***Une désignation (73) équivaut à une classification de métier général.
***Une désignation (75) équivaut à une classification d'aides de soutien des métiers et de manœuvres.

TABLEAU 12 : RÉSIDENTS PERMANENTS FAISANT PARTIE DE LA POPULATION ACTIVE DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, PAR CATÉGORIE DE LA CNP, 2021

Résidents permanents faisant partie de la population active du secteur de la construction, par catégorie de la CNP	Population active totale	Nbre total de RP au sein de la population active	Part des RP dans la population active totale (%)
Toutes les professions	**1 469 085**	**285 425**	**19 %**
0 Cadres supérieurs	26 345	4 060	15 %
1 Affaires, finance et administration	137 825	28 970	21 %
2 Sciences naturelles et appliquées	87 280	25 240	29 %
3 Secteur de la santé	1 380	420	30 %
4 Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	4 910	1 060	22 %
5 Arts, culture, sports et loisirs	8 755	1 960	22 %
6 Vente et services	44 090	9 480	22 %
7 Métiers, transport, machinerie	1 123 835	206 200	18 %
8 Ressources naturelles et agriculture	9 590	1 165	12 %
9 Fabrication et services d'utilité publique	25 070	6 865	27 %

Source : Statistique Canada – Recensement par profession 2021 – groupe de base – Classification nationale des professions 2021, Secteur – Groupe

Demande croissante dans le secteur de la construction

Le secteur de la construction joue un rôle important dans l'économie canadienne, puisqu'il représente 7,8 % de la population active totale et 7,7 % du PIB. Si l'on y ajoute le secteur des services immobiliers et services de location et de location à bail, qui contribue à hauteur de 13,2 %, l'effet collectif sur le PIB est de 20,9 %. Si l'on y ajoute d'autres secteurs fortement tributaires de travailleurs qualifiés, tels que les secteurs des mines, des carrières et de l'extraction de pétrole et de gaz (5,2 %), des services publics (2,1 %), de la fabrication (9,9 %), de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (1,9 %) et du transport et de l'entreposage (3,9 %), la contribution globale au PIB s'élève à 43,9 %.

Ces secteurs font largement appel à des travailleurs qualifiés et non qualifiés pour la construction de nouveaux actifs et pour l'entretien des actifs existants. En outre, ils représentent une part importante des investissements annuels totaux dans l'économie canadienne. Dans la course aux investissements directs étrangers, les retards de construction causés par les pénuries de main-d'œuvre pourraient être un facteur décisif pour les entreprises qui envisagent de nouvelles dépenses en immobilisations dans un marché où la compétition est de plus en plus vive au niveau mondial et où les conditions dans les différents pays et l'accès aux ressources peuvent souvent être interchangeables.

Ce manque de planification des besoins actuels et futurs en main-d'œuvre est encore exacerbé par la nouvelle priorité du gouvernement fédéral, qui est de construire davantage de logements et de rendre le logement plus abordable. Pour atteindre cet objectif, la population active du secteur de la construction doit augmenter de manière significative, en particulier dans les secteurs de la construction d'ouvrages de génie civil et de la construction résidentielle, afin de répondre à la demande de nouvelles habitations et d'infrastructures (c.-à-d. les routes et les services publics) nécessaires pour accueillir ces logements supplémentaires. (Selon la Fédération canadienne des municipalités, ces travaux sont estimés à 107 000 $ par logement.) Les estimations préliminaires préparées par ConstruForce Canada pour atteindre ces objectifs suggèrent que la population active du secteur résidentiel seulement doit augmenter de 200 000 travailleurs d'ici 2026, de 437 000 travailleurs d'ici 2030 et de 460 000 travailleurs d'ici 2033.

Le gouvernement fédéral s'est également engagé à accélérer le passage vers une consommation énergétique carboneutre, des véhicules à zéro émission et le recours aux capitaux mondiaux pour attirer des investissements supplémentaires. La réalisation de ces priorités importantes dépend d'une population active adéquate dans le secteur de la construction. Des objectifs tels que l'électrification de l'économie, le renouvellement et l'expansion de l'infrastructure commerciale du pays et l'expansion du parc de logements

pour améliorer l'abordabilité du logement ne peuvent être atteints que si la population active du secteur de la construction est bien formée, expérimentée et suffisante pour répondre rapidement à la demande. Les pénuries de main-d'œuvre ne font pas que retarder les travaux de construction, mais constituent également une menace importante pour l'économie si l'on considère que 22 % de la population active actuelle devrait partir à la retraite au cours de la prochaine décennie.

ConstruForce Canada fait le suivi de projets totalisant plus de 450 milliards de dollars à travers le pays qui sont en cours de construction ou dont le début des travaux est prévu au cours des prochaines années. Ces projets comprennent :

- de nouveaux hôpitaux et établissements de soins de santé;
- des projets de transport collectif dans la région du Lower Mainland en Colombie-Britannique, dans la région du Grand Toronto et de Hamilton, ainsi qu'à Montréal, à Québec, à Calgary, à Edmonton et à Ottawa;
- des remises en état de centrales nucléaires en Ontario ainsi que la construction de nouvelles installations;
- des installations de fabrication de batteries pour véhicules électriques en Ontario et au Québec;
- des projets d'hydrogène en Alberta, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador;
- une expansion supplémentaire de la capacité de production de gaz naturel liquéfié en Colombie-Britannique;
- des projets miniers dans le nord de l'Ontario et en Saskatchewan;
- des projets de traitement des eaux usées en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Ontario;
- plusieurs grands projets d'autoroutes et de ponts en Ontario, en Colombie-Britannique et au Québec.

De plus, une grande partie de l'infrastructure commerciale du Canada a besoin de réparations et d'agrandissements importants. Rien de tout cela ne peut être réalisé sans augmenter la main-d'œuvre qualifiée au pays.

Le secteur de la construction donnera toujours la priorité à l'embauche de travailleurs canadiens, mais le changement dans les préférences des jeunes en ce qui a trait au travail complique le recrutement des travailleurs dont le secteur a besoin pour répondre à l'accélération de la demande de construction. Il est donc urgent d'aligner davantage les priorités en matière d'immigration avec les besoins actuels et futurs des secteurs canadiens.

L'immigration doit mieux soutenir les secteurs, notamment celui de la construction, en leur donnant accès aux travailleurs qualifiés dont ils auront besoin pour maintenir l'efficacité de la population active. À cette fin, le secteur recommande que les principes directeurs suivants soient adoptés dans le cadre des réformes en cours de la politique de sélection des immigrants.



PRINCIPES DIRECTEURS POUR LA RÉFORME SUR L'IMMIGRATION

L'immigration a toujours été importante pour le secteur de la construction, car elle lui permet de compléter ses vastes efforts de recrutement au niveau national pendant les périodes de forte demande. Pour continuer à répondre efficacement aux besoins de l'économie canadienne, la politique d'immigration actuelle doit changer. Elle doit être fondée sur un plan à long terme qui tient compte du volume, du type et de l'emplacement des projets, ainsi que de la main-d'œuvre et des compétences nécessaires. Elle doit également s'appuyer sur des données pertinentes et réelles et sur un processus décisionnel souple.

À la lumière de l'examen des données contenues dans le présent rapport, et en particulier des répercussions des politiques d'immigration sur le secteur de la construction, celui-ci est d'avis que les premiers principes suivants doivent être intégrés aux politiques d'immigration fédérales pour aider le secteur de la construction et d'autres secteurs clés de l'économie canadienne à recruter des travailleurs des métiers qualifiés au Canada.

1. **Éliminer la partialité liée au niveau de scolarité dans le système Entrée express.**

   La partialité problématique du système actuel de sélection des candidats à l'immigration, en particulier dans le cadre d'Entrée express, est devenue évidente. Le système favorise de manière disproportionnée les personnes ayant un niveau de scolarité élevé. Ainsi, le système exclut essentiellement d'autres personnes possédant des compétences dans des métiers spécialisés prisés ou ayant la volonté de travailler dans le secteur de la construction dont le Canada a besoin. Les invitations à présenter une demande par l'intermédiaire d'Entrée express sont envoyées principalement aux candidats dont le niveau de formation universitaire figure parmi les plus élevés. Cela empêche les secteurs qui dépendent de travailleurs qualifiés et non qualifiés, comme le secteur de la construction, de mieux utiliser le système d'immigration pour soutenir les efforts d'expansion de la population active nationale.

   La sélection des candidats par l'intermédiaire d'Entrée express doit se faire en fonction des priorités nationales en matière de population active. Les possibilités de présenter une demande au titre du Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) devraient être élargies, et des points de sélection supplémentaires devraient être attribués en fonction des demandes du marché du travail du pays. Cela permettrait d'augmenter les scores du SCG d'Entrée express des travailleurs qualifiés et non qualifiés et d'augmenter la probabilité de leur sélection dans le cadre de l'admission générale, ce qui permettrait de mieux aligner le système de sélection sur les besoins des entreprises canadiennes confrontées à des pénuries de main-d'œuvre.

2. **Mieux aligner les priorités fédérales et provinciales en matière d'immigration et accroître la transparence.**

   Sachant que l'immigration est une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et que les sélections par les provinces représentent désormais plus de 50 % des sélections annuelles, une plus grande transparence est nécessaire dans le Plan des niveaux d'immigration annuel du gouvernement fédéral. Ce plan devrait clairement définir non seulement les allocations provinciales au titre du PCP, mais aussi les objectifs provinciaux théoriques pour chaque programme d'Entrée express. Les estimations des niveaux annuels devraient également inclure les objectifs sectoriels afin de permettre aux secteurs canadiens de rajuster leurs programmes de formation nationaux en fonction de l'afflux proposé de résidents permanents.

3. **Assurer la participation des secteurs à la planification, à l'analyse et au recrutement de la main-d'œuvre.**

   Au-delà des considérations humanitaires, le système d'immigration devrait être orienté de manière à répondre aux besoins des secteurs d'activité canadiens, afin qu'il aide à combler les besoins en main-d'œuvre à l'échelle nationale par des personnes cherchant à émigrer au Canada. Le gouvernement fédéral devrait consulter plus largement les secteurs canadiens lorsqu'il fixe les objectifs nationaux en matière d'immigration et veiller à ce que les politiques et les priorités de sélection soient mieux alignées sur les besoins du marché du travail national. Cela devrait se faire en complément des consultations annuelles avec les Canadiens menées par le ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté.

   Le gouvernement fédéral devrait également mieux soutenir les entreprises canadiennes dans leurs efforts de recrutement d'immigrants. Lorsque des personnes sont sélectionnées et que leurs qualifications sont vérifiées par les employeurs, et à condition qu'elles aient satisfait à toutes les exigences statutaires supplémentaires, leur traitement devrait devenir prioritaire dans le système Entrée express.

   Des rapports réguliers, opportuns et rigoureux sur les objectifs du programme et les caractéristiques des immigrants approuvés sont essentiels pour mieux planifier et nous adapter à l'évolution des besoins du marché.

4. **Soutenir les évaluations des qualifications fondées sur les compétences pour la reconnaissance des certificats ou diplômes étrangers.**

   Bien que la reconnaissance des diplômes soit du ressort des provinces canadiennes, le gouvernement fédéral peut et doit jouer un rôle de premier plan pour permettre aux provinces d'adopter des évaluations des qualifications fondées sur les compétences pour la reconnaissance des certificats ou diplômes étrangers. Ce faisant, il contribuerait à garantir que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme étranger soient correctement associées aux offres d'emploi correspondant à leurs compétences, réduisant ainsi l'inadéquation des compétences et améliorant la productivité globale.

CONCLUSION

Le Canada est confronté au problème urgent causé par le changement de la structure d'âge de sa population qui intensifie la compétition pour attirer de jeunes travailleurs au sein de la population active. Bien que les stratégies de recrutement nationales restent essentielles, elles ne peuvent à elles seules répondre aux demandes croissantes de l'économie canadienne. Par conséquent, le système d'immigration du Canada revêt une importance capitale pour combler l'écart démographique et garantir la présence d'une main-d'œuvre vigoureuse et compétente.

Les leçons tirées d'autres pays de l'OCDE, notamment le Luxembourg, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, soulignent l'importance de nous adapter au vieillissement de la population par la mise en place de politiques d'immigration bien conçues. Alors que les pays du G-7 et de l'OCDE se disputent les immigrants qualifiés, le Canada doit être compétitif tout en minimisant le risque d'exode des cerveaux.

Cependant, les politiques actuelles de sélection des immigrants, qui privilégient les personnes ayant fait des études universitaires, posent des problèmes considérables aux secteurs, en particulier à ceux qui dépendent de métiers spécialisés. Le secteur de la construction, en particulier, est confronté à de graves pénuries de travailleurs qualifiés qui ont été exacerbées par les modifications des critères d'immigration.

Pour résoudre ces problèmes et faire en sorte que le système d'immigration du Canada soutienne efficacement les secteurs, comme celui de la construction, nous proposons un ensemble de principes directeurs pour la réforme du système d'immigration. Ces principes directeurs établissent une feuille de route pour moderniser le système d'immigration, l'aligner sur les besoins des secteurs d'activité canadiens et favoriser une main-d'œuvre diversifiée et qualifiée.

La mise en œuvre de ces réformes permettra au Canada de mettre en place un cadre d'immigration plus adaptable et plus réactif, qui répondra efficacement aux graves pénuries de travailleurs qualifiés auxquelles sont confrontés certains secteurs comme celui de la construction. Enfin, ces changements contribueront à la croissance et à la prospérité continues de l'économie et de la société canadiennes.

Mise à jour du rapport sur l'immigration

MARS 2024

ConstruForce Canada

220, avenue Laurier Ouest, bureau 1150, Ottawa (Ontario) K1P 5Z9
613 569-5552
info@construforce.ca

construforce.ca
previsionsconstruction.ca
carrieresenconstruction.ca